

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 26 ET 27 MAI 2025

Point 7 de l'ordre du jour

**Transmission du postulat déposé par M. Maxime Pasquier, au nom du groupe
Le Centre/PVL, demandant la modification du Règlement relatif au stationnement
des véhicules sur la voie publique (horaires de stationnement payant)**

Lors de la séance du 17 mars 2025, M. Maxime Pasquier a déposé le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

Le postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général.

Lors de sa séance du 28 avril 2025, le Bureau s'est posé la question de la qualification de cette intervention parlementaire. Finalement, considérant qu'en l'état les horaires de stationnement figurent dans le Tarif des taxes et redevances de stationnement édicté par le Conseil communal, le Bureau a admis la qualification de postulat. Toutefois, il s'est demandé si le Conseil communal avait la compétence, selon l'art. 2 ch. 2 du Règlement relatif au stationnement des véhicules sur la voie publique, de statuer, outre sur les tarifs, aussi sur les horaires et ou si la délégation de compétence du Conseil général au Conseil communal ne devrait pas expressément aussi mentionner la fixation des horaires. En cas de transmission du postulat, le Bureau demande au Conseil communal de bien vouloir examiner tout d'abord cette question dans son rapport.

Le Bureau du Conseil général soumet au vote du Législatif communal la transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Maxime Pasquier, au nom du groupe Le Centre/PVL, demandant la modification du Règlement relatif au stationnement des véhicules sur la voie publique (horaires de stationnement payant).

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

Le Président

Yvan Girard

La Secrétaire

Nicole Jacqueroud

Postulat demandant la modification du Règlement relatif au stationnement des véhicules sur la voie publique (horaires de stationnement payant)

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres de l'Exécutif et du Législatif,

Ce n'est pas parce que le groupe Le Centre/PVL a soutenu à la majorité le crédit d'étude pour la première étape du réaménagement du centre-ville qu'il n'entend pas les inquiétudes des commerces et restaurants bullois.

Plusieurs membres de notre groupe ont récemment pu discuter avec des représentants des commerçants et restaurateurs bullois et il en ressort que passablement de changements tout frais ou à venir risquent de les impacter. Il n'est pas possible aujourd'hui de prédire si cela sera positif ou négatif. Il n'empêche, les commerces et restaurants bullois sont des acteurs incontournables de la vie sociale et animée de notre centre et, selon nous, il est nécessaire de ne pas cumuler les défis auxquels ils seront confrontés dans le futur.

En ce sens, le groupe Le Centre/PVL demande au Conseil communal de revoir sa copie sur les extensions des horaires de stationnement dans le centre-ville. Nous aimerions que les horaires précédents soient à nouveau appliqués, soit de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30 du lundi au vendredi et de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 le samedi.

En parallèle et afin d'accompagner au mieux les usagers motorisés, le groupe Le Centre/PVL réitère sa demande auprès de l'Exécutif (déjà posée sous forme de question en mars 2022) de reprendre contact avec les propriétaires privés de parkings souterrain afin que ces parkings apparaissent enfin sur les panneaux signalétiques électroniques. Il s'agit d'une mesure d'accompagnement nécessaire et minimale. Nous espérons que les propriétaires privés de parking seront eux aussi à l'écoute des doléances des commerçants et restaurateurs.

Merci pour votre attention. »